

Formation Environnement du CNIS

Suivi des avis adoptés en 2006 sur le programme statistique 2007

Réunion du 7 juin 2007

1. *La mise en place du groupe de travail sur les **indicateurs de développement durable** rassemblant notamment les services statistiques concernés consacre le caractère global et interministériel du sujet. Le Conseil souhaite une mobilisation accrue du système statistique public pour la conception et la production de ces indicateurs.*

Un groupe de travail interministériel piloté par la Délégation au développement durable mobilisant les services statistiques a bien fonctionné. Il a produit un document intitulé "Enjeux nationaux de développement durable : la France est-elle sur la voie ? – Rapport sur les indicateurs nationaux de développement durable". Par la suite, en novembre 2006, dans le cadre de l'actualisation de la stratégie nationale de développement durable, douze indicateurs phares de développement durable ont été retenus. Ce dossier a été diffusé sous le timbre du Premier Ministre. Par ailleurs, l'IFEN représente le système statistique français au groupe de travail d'Eurostat sur les indicateurs de développement durable et le Directeur général de l'INSEE a confié une mission sur ce thème à l'Inspection Générale de l'INSEE.

2. *La connaissance des **flux de matières** et de la productivité des ressources prend une importance croissante dans le cadre de l'approche internationale du développement durable, comme en témoignent les efforts de promotion menés par l'OCDE et Eurostat. Le Conseil encourage vivement le système statistique public à lancer rapidement des travaux sur ce domaine.*

Trois actions concrètes ont été réalisées :

- organisation d'un séminaire "Analyse des flux de matières pour une gestion durable des ressources naturelles" le 7 décembre 2006 par la Direction des Etudes Economiques et de l'Evaluation Environnementale (D4E), la Délégation au Développement Durable (DDD) et l'IFEN ;
- recrutement d'un agent à l'IFEN en partie dédié à la conduite du projet
- ouverture d'un site extranet "Analyse des flux de matières (AFM)" pour les services qui participeront à ce chantier

Les premières estimations devraient être faites pour la France avant la fin de l'année 2007 et être envoyées à Eurostat qui a adressé un questionnaire sur ce thème à tous les États-membres.

3. *Le Conseil note une demande importante pour une meilleure connaissance des enjeux humains et économiques des **zones exposées aux nuisances et aux risques naturels et technologiques**. Il souhaite que des sources, telles que le recensement de population ou le répertoire SIRENE, soient mobilisées ou adaptées pour mieux connaître la situation des zones concernées (zones inondables, zones exposées au bruit ou aux nuisances et risques industriels par exemple).*

L'étude test sur l'évaluation des enjeux vulnérables au risque d'inondation dans le Loiret s'est révélée concluante et a abouti à la mise au point d'une méthodologie et d'un ensemble de traitements permettant d'estimer le nombre d'habitants et de logements présents en zone inondable, selon que la commune est couverte ou non par le répertoire des immeubles localisé (RIL) de l'Insee. Quand le RIL est disponible (communes de plus de 10 000 habitants), les données permettent également de caractériser les populations (pyramide des âges, CSP, ...) et les enjeux (activités économiques et équipements publics).

En collaboration avec la Direction de la Prévention des Pollutions et des Risques (DPPR), les DIREN et l'INSEE, la généralisation est réalisée progressivement pour l'ensemble des zones inondables.

La méthodologie développée pour les zones inondables sera a priori facilement transposable pour déterminer les enjeux exposés à n'importe quel risque ou nuisance repérable par un périmètre géoréférencé.

4. *Le Conseil, constatant les difficultés rencontrées pour la première réponse au **règlement statistique sur les déchets**, encourage la mise en œuvre d'investissements statistiques afin de mieux répondre aux exigences de ce règlement dans les prochaines années.*

La réponse au règlement statistique européen sur les déchets pour la France a été envoyée à Eurostat dans les délais requis, elle inclut les résultats sur la collecte et le traitement des déchets en 2004 ainsi que le rapport sur la qualité des données transmises. La prochaine réponse concernera l'année 2006 et devra être envoyée en juin 2008. Pour satisfaire cette réponse, un groupe de travail associant les services producteurs de données a été mis en place. Il est piloté par l'IFEN et comprend l'ADEME et plusieurs services statistiques (INSEE pour le commerce, Equipement pour la construction et les transports, Industrie, Agriculture). Des nouveaux dispositifs de collecte pour améliorer la qualité et la complétude de la réponse ont été ou vont être mis en œuvre : enquêtes auprès des entreprises dans le commerce et l'industrie, estimations dans l'agriculture et les services, meilleure exploitation des déclarations de déchets dangereux des entreprises et des installations de traitement des déchets.

5. *Face aux enjeux majeurs (économiques, sociaux, environnementaux,..) du changement climatique, le Conseil souligne l'importance de la coopération du système statistique public dans la réalisation des **inventaires d'émissions**, en complémentarité avec les estimations réalisées par les experts. Il demande que l'ensemble des acteurs maintiennent leurs efforts pour répondre aux engagements internationaux.*

Les inventaires d'émissions ont été faits comme les années précédentes et transmis à l'Agence européenne pour l'environnement.